



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE PUBLIQUE

002207

MSAS/DGSP/PFN-RSI

12 AOUT 2021

Dakar, le

Le Directeur Général

Objet : notification d'un cas de fièvre de Marburg en République de Guinée

Référence : lettre n° 1883/MS/CAB/202 du 09 août 2021

Monsieur le Président,

Je viens par cette présente au nom du Point focal national du Règlement sanitaire international (PFN-RSI), vous informer de la notification d'un cas de fièvre de MARBURG en République de Guinée dans la Préfecture de Gueckédou.

Dans le cadre de suivi du Règlement Sanitaire International (RSI 2005) au Sénégal, le PFN-RSI compte suivre l'évolution de la situation avec les autorités guinéennes à travers le point-contact RSI de l'OMS (Représentation OMS Dakar).

Pour une prévention adéquate contre l'introduction de la maladie au Sénégal, le PFN-RSI recommande :

- Un renforcement de la surveillance épidémiologique avec un accent particulier aux points d'entrés frontaliers (PoE),
- Un renforcement de capacités pour un meilleur contrôle sanitaire aux PoE :
 - terrestres des régions de Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tamba et Kédougou,
 - aériens et maritimes (Dakar, Thiès, Kaolack et Ziguinchor).
- Une évaluation du risque de la fièvre à virus Marburg à l'échelle nationale ;
- Une sensibilisation-communication sur la maladie envers les communautés ;
- Une préparation à une éventuelle riposte épidémique de la fièvre à virus Marburg.

Ainsi, pour rendre effective la coordination multisectorielle, le PFN-RSI fait le plaidoyer pour une mobilisation de ses représentants sectoriels et une harmonisation des activités de préparation à la riposte.

Veillez recevoir, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.

**Monsieur le Président de l'Ordre
national des Médecins du Sénégal**

Pièces jointes :

- Notification de la République de Guinée lettre n° 1883/MS/CAB/202 du 09 août 2021
- Fiche technique sur la maladie à virus MARBURG



Dr Marie Khémessse
NGOM NDIAYE